

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N° 237 DU LUNDI 15 AOÛT 2022 - PRIX : 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Bogola Haba, coordinateur
du FNDC

P.3



**«Le FNDC n'avait pas été
créé pour être un
mouvement permanent...»**

Tribune

Vade-mecum pour une transition réussie en Guinée, ma contribution au débat national

Dissolution du FNDC

P.2



**Cellou Dalein
exprime sa solidarité
au mouvement de
Foniké Menguè**

PP.4,6&7



Journée internationale
de la femme africaine

P.5



**Dr Dansa Kourouma
fait passer un message en
faveur des Guinéennes.**

Enseignement supérieur
**Les bourses d'entretien
des étudiants
revalorisées !**

P.11

P.12 Côte d'Ivoire
**Grâcié, Laurent Gbagbo
veut plus : l'amnistie
avant 2025**

P.10 Allemagne

**Décès tragique d'un
jeune réfugié
sénégalais de 16 ans**

Édito à vue d'Aigle

Le FNDC droit dans ses bottes !

Le dimanche 14 août, à l'appel du Front national pour la Défense de la Constitution (FNDC), de nombreux Guinéens ont manifesté à Bruxelles, en Belgique, pour attirer l'attention de l'Union européenne sur la préoccupante situation sociopolitique qui prévaut dans leur pays...

P.2

Édito à vue d'aigle



Le FNDC droit dans ses bottes !

Le dimanche 14 août, à l'appel du Front national pour la Défense de la Constitution (FNDC), de nombreux Guinéens ont manifesté à Bruxelles, en Belgique, pour attirer l'attention de l'Union européenne sur la préoccupante situation sociopolitique qui prévaut dans leur pays. Il n'est en effet secret pour personne que le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) et le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) ne filent plus le parfait amour. Les deux entités semblent avoir choisi d'engager un bras de fer au sujet de la conduite de la transition. Une situation plutôt inquiétante pour les Guinéens et la communauté internationale qui souhaitent vivement la réussite de cette transition en cours dans le pays. Pour des rai-

sons qui lui sont propres, le FNDC dirigé par Oumar Sylla alias Foniké Menguè exige du CNRD la publication de la liste de ses membres, la déclaration des biens des membres du gouvernement et du CNRD, le respect des droits de l'homme, la fixation consensuelle de la durée de la transition et l'ouverture d'un cadre de dialogue. Pour le moment, l'on ne peut que se faire du mauvais sang par rapport à la tournure des choses. L'on garde encore en mémoire l'arrestation très musclée du coordinateur national du FNDC, Oumar Sylla alias Foniké Menguè et deux de ses camarades (Djani Alfa, Mamadou Bilo Bah) à leur siège, par les forces de l'ordre. Une arrestation dont la méthode a été dénoncée avec la dernière énergie par l'opinion nationale et internationale. Quelques jours seulement après leur libération, pour délit non constitué, la coordination nationale du FNDC a fixé des dates pour ses manifestations de rue: le 28 juillet dans le Grand Conakry et le 04 août sur toute l'étendue du territoire national. En dépit de l'interdiction des mairies concernées, les 28 et 29 juillet, à l'appel du FNDC, des manifestations ont été enregistrées dans certains quartiers du Grand Conakry. L'on a déploré 5 morts et des destructions de biens publics et privés. Les forces de défense et de sécurité ont procédé par la suite à l'arrestation de deux responsables du FNDC (Oumar Sylla alias Foniké Menguè, Ibrahima Diallo) et le secrétaire exécutif de l'UFR (Saïkou Yaya Barry) qui, après leur inculpation, ont été placés sous mandat de dépôt. Le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Mory Condé, a pour sa part pris la décision de dissoudre le FNDC. Malgré cette dissolution de leur mouvement, Sékou Koundouno et ses camarades restent droits dans leurs bottes et appellent à manifester ce mercredi 17 août 2022 sur toute l'étendue du territoire national.

DISSOLUTION DU FNDC

Cellou Dalein Diallo exprime sa solidarité au mouvement de Foniké Menguè

Cellou Dalein Diallo, le président de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), depuis l'étranger, a réagi à la dissolution du Front national pour la défense de la constitution (FNDC) par le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Mory Condé. Un acte qu'il qualifie d'arbitraire de la part des autorités de la transition.



« L'arrêté du MATD du 8 août 2022 portant dissolution du FNDC est un coup dur porté à la liberté, la justice, la démocratie et la paix, valeurs auxquelles notre peuple demeure viscéralement attaché. Il l'a d'ailleurs montré à plusieurs reprises en répondant massivement aux mots d'ordre du FNDC qui s'est illustré dans le combat héroïque que mènent les Guinéens depuis si longtemps pour les reconquérir. Je condamne cet acte arbitraire des autorités qui continuent à privilégier la force au détriment du droit et exprime ma solidarité au FNDC et à ses braves dirigeants », a indiqué Cellou Dalein Diallo, le président de l'UFDG, qui estime que cette

dissolution du FNDC ne fera qu'accroître les tensions sociopolitiques dans le pays. « Cette décision incompréhensible ne manquera pas, malheureusement, d'accroître les tensions qui règnent en Guinée et d'éloigner les chances d'un retour au calme et à la sérénité indispensables à l'ouverture d'un dialogue fécond, à la restauration de la confiance et de la paix dans notre pays », soutient-il.

A rappeler que malgré sa dissolution, le FNDC projette une manifestation ce mercredi 17 août sur toute l'étendue du territoire national, pour se faire entendre du CNRD.



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018 - Siège : Hamdaye 2 Commune de Ratoma, Sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée
E-mail : laigleinfosgn@gmail.com - tél. (+224) 621935388

Administrateur Général

Ali Kéfina Diakité
Tél. +224 621935388

Directeur de Publication et Rédacteur en Chef

Ali Badara Condé

Secrétaire Général de la Rédaction

Amadou Tidiane Diallo

Comité de Rédaction

Ali Badara Condé, Tidiane Diallo, Samory Kéita, Ali Kéfina Diakité, Mamoudou Diakité, Mamadou Saidou Barry

Service Commercial, Marketing,

Abonnement, Annonces et Pub

Mamadou Saidou Barry
627932508

Imprimeur

Arbaba Barry
628463493

Imprimerie

Le Scribe

Distribution

L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page

L'Aigle Infos

Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

BOGOLA HABA, COORDINATEUR DU FNDC

«Le FNDC n'avait pas été créé pour être un mouvement permanent...»

En guise de réaction à la dissolution du FNDC décidée par le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Keamou Bogola Haba, le coordinateur du Front national pour la défense de la transition (FNDC), dans une tribune publiée dans la presse, a dit qu'en réalité, le FNDC n'existait plus avant l'acte de dissolution du MATD.



Page de Ibrahima Diallo ou la plateforme PCUD de Abdourahame Sano ou leur parti politique UFDG, UFR, PEDN, BL, PADES, UPG, UDRG etc...Il faut noter qu'après le 22 Mars 2020, chacun s'était cherché et le Coordinateur de l'époque M. Sano avait pratiquement arrêté de communiquer au nom du mouvement car la lutte n'était plus sans objet d'où la naissance de l'UNAD puis ANAD d'un côté, du FNDC politique et du FNDC Société civile avec PCUD de l'autre.

Depuis le 5 septembre 2021 mettant fin au Troisième Mandat et à toutes les constitutions antérieures et cela à la satisfaction de tous, le FNDC n'avait plus d'objet et les membres qui sont des parties politiques et des associations agréées se devaient de s'assumer conformément au contenu de leur agrément

« En effet de par son objectif précis de défense de l'article 27 de la constitution de 2010 et de par sa composition faite uniquement de partis politiques et d'associations membres, le FNDC n'avait pas été créé pour être un mouvement permanent.

Nous par exemple, nous y avons adhéré à travers notre parti politique l'UGDD et notre plateforme citoyenne la Troisième Dynamique (3D). D'autres membres l'ont fait à travers le Balai Citoyen de Sékou Koundouno ou Tournons la

pour agir dans la vie publique en leur propre nom.

Quant aux citoyens qui désirent appartenir à un mouvement typiquement citoyen pour s'occuper des problèmes des citoyens dans leur quartier (stabilité sociale, propreté, chômage, sécurité, sensibilisation, formation...), nous les exhortons à rejoindre par exemple l'antenne de leur quartier du Front National pour la Défense de la Transition (FNDC) car l'objet du moment est la Défense du contenu fondateur du programme de cette Transition engendrée par notre lutte avant le 5 septembre 2021.

A l'image du FNDC, le FNDC disparaîtra à la fin de la Transition pour devenir un Front National pour la Défense de République (FNDR) conformément à son statut, son règlement intérieur et sa feuille de route déposée auprès du Ministère de l'Administration du Territoire depuis son assemblée Générale Constitutive du 14 Mai 2022 comme toute autre association légale qui s'assume.

Donc en réalité, le FNDC n'existait plus avant même la décision des autorités guinéennes à travers le MATD.

Le MATD n'a fait qu'un rappel d'autorité pour permettre à chaque organisation agréée au MATD de s'assumer conformément à leur engagement vis-à-vis de l'Etat guinéen au lieu d'utiliser un paravent pour légitimer des actes de violence comme celui du 28 septembre 2022.

Il faut savoir se débarrasser de nos anciennes marmites et de nos vieux habits qui nous ont servi un moment donné en fonction du contexte. Le contexte en Guinée a changé depuis le 5 septembre 2021 et chacun doit l'intégrer pour s'ajuster.

Nous demandons à nos frères Sékou Koundouno, Ibrahima Diallo, Oumar Sylla, Billo Bah, Abdoulaye Oumou de respecter cette décision et agir prochainement au nom de leur organisation d'origine ou d'accomplir les formalités légales de création du FNDC association auprès du MATD s'ils veulent faire de cet héritage de notre lutte commune une organisation permanente à l'image du FNDC/FNDR. », a écrit Keamou Bogola Haba, Coordinateur National du FNDC.

Kéfina Diakité

CONVOCACTION D'UN JOURNALISTE DANS UN CAMP

Plus de peur que de mal !

Pour avoir publié un article portant sur la disparition d'un camion qui avait à son bord du Tramadol, Mohamed Bangoura, directeur de publication du site d'informations Mosaïqueguinée, a été convoqué dans un camp militaire. Ce qui a déclenché une vague de protestations au sein de cette corporation. L'affaire a finalement été réglée à l'amiable à la HAC.

La presse est considérée à juste titre comme le quatrième pouvoir. Mais il arrive souvent que des journalistes soient menacés dans l'exercice de leur noble métier. C'est le cas par exemple de Mohamed Bangoura, directeur de publication du site d'informations Mosaïqueguinée, qui, pour avoir publié sur son site un article portant sur la disparition d'un camion qui avait à son bord du Tramadol, a été convoqué dans un camp militaire. Ce qui a déclenché une vague de protestations

au sein de cette corporation. L'affaire a finalement été réglée à l'amiable à la HAC.

Il y a eu finalement plus de peur que de mal, à la grande joie de toutes celles et de tous ceux qui ne cessent de se battre pour que la liberté de la presse soit une réalité tangible dans le pays du colonel Mamadi Doumbouya. C'était au cours d'une rencontre qui a eu lieu entre le journaliste (accompagné de ses avocats), le syndicat de la

presse privée, le Remigui, l'officier chargé du dossier et les membres de la Haute autorité de la communication (HAC). Il a été demandé au journaliste de se démentir dans un article à publier dans la soirée de ce lundi au plus tard à 00 heure.

« Un règlement à amiable a été trouvé au cours des échanges ici qui ont duré quelques heures. Il a été établi que nos confrères de Mosaïqueguinée ont fait un travail qui n'a pas respecté quelques règles élémentaires

du traitement de l'information. Il s'agit de recouplement de l'information. Et, il est établi aussi que nos confrères n'ont pas aussi respecté la forme dans la procédure. A partir de là, on dit il faut remettre en cause cet article. Par conséquent, un travail de rectification va être fait par nos confrères de Mosaïqueguinée », a déclaré le secrétaire général du SPPG, Sekou Jamal Pendessa.

Kéfina Diakité

Proverbe Africain

«Le vieux se chauffe avec le bois récolté dans sa jeunesse.»



Tribune

Vade-mecum pour une transition réussie en Guinée, ma contribution au débat national

Après le referendum de 2001 sous le Général Lansana Conté qui a consacré le mandat illimité, la Guinée s'engouffra dans une double crise institutionnelle et de légitimité pour les gouvernants d'alors. Conséquence immédiate, le boycott de l'élection présidentielle de 2003 par tous les partis représentatifs ; une élection qui sera d'ailleurs remportée à plus de 90% des voix par le Général Lansana Conté et son parti, le Parti de l'Unité et du Progrès (PUP), face à un certain Bhoie Barry, candidat fabriqué de toutes pièces pour la circonstance. Plus tard, la parodie des élections communales de 2005 : le PUP bat l'UPR à Labé et le RPG à Siguiri.

Ce referendum constitutionnel de 2001 a rajouté un sérieux brin d'autocratie à la gestion patrimoniale du pouvoir. Il consacre en effet le septennat et l'instauration du mandat illimité avec une personnalisation du pouvoir. C'est le "Koudéisme" (l'éternité en langues nationales soussous et maninka) avec son corollaire de gabegie financière, de corruption, et autres.

Conscient de la maladie du Président CONTE, l'entourage se lança dans une guerre fratricide et clanique au sommet de l'Etat pour la succession. Le pouvoir se disputait entre clans rivaux inconciliables. S'en est suivi une décadence de l'Etat affectant tous les aspects de la vie nationale.

La réélection du Président Conté en 2003, scrutin au cours duquel on pouvait apercevoir SènèSamô entraîné de voter à bord de son véhicule, jambes étalées sur le tableau de bord à l'image du Président Boutéflika de l'Algérie, en disait long sur son état de santé très fragile.

Vraisemblablement, la situation quasi explosive de l'époque a favorisé les convulsions sociales et politiques, elles-mêmes occasionnées par une inflation galopante, une insécurité chronique, une baisse drastique du pouvoir d'achat des citoyens qui ne parvenaient plus à gagner, pour la plupart, le pain quotidien (don kéré).

La nomination au forceps d'un 1er Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en 2007, premier du genre sous l'ère Conté, précisons-le, n'aura pas permis de redresser la barre telle qu'espéré par le vieux Général depuis son habitacle.

Des revendications portées au départ par l'intersyndical CNTG-USTG, sont très rapidement devenues celles de toutes les composantes de la Nation avec pour leitmotiv le "CHANGEMENT".

Ainsi, au décès du



General, une transition civilo-militaire s'ouvre aussitôt à quelques heures de l'annonce officielle de sa disparition dans la nuit du 22 décembre 2008, marquant la fin de l'ère CONTE (repose en paix) et l'arrivée au pouvoir du CNDD avec le Capitaine MOUSSA DADIS CAMARA comme Président dans un premier temps et puis avec le Général SEKOUBA KONATE dans un second temps.

Après plusieurs soubresauts, advinrent les accords dits de Ouagadougou sous la médiation du Président du FASSO, BLAISE COMPAORE, (ex Président du Burkina Fasso), la transition prend une allure normale avec la planification des actions dans une feuille de route consensuelle entre le CNDD et les acteurs sociopolitiques réunis au sein des forces vives de la Nation (FVN), pour le retour à l'ordre constitutionnel sur la base d'un chronogramme défini dans le temps.

Bien que conscients, des problèmes structurels de notre pays, après 52 ans d'indépendance des Présidents SEKOU TOURE et LANSANA CONTE, les acteurs sociopolitiques ont souscrit à l'idée de ne rendre prioritaires que les actions qui mènent à l'instau-

ration de la Démocratie véritable à l'issue d'élection crédible et transparente. Il faut dire que le respect de ces accords par l'ensemble des acteurs fut effectif avec mention spéciale pour le Général SEKOUBA qui a tenu parole, ce, malgré les tentations de tout genre. On se rend bien compte du gigantesque chantier de la restauration d'un Etat véritable à travers le parachèvement de la transition avec le nouveau Président élu.

L'élection du professeur ALPHA CONDE, mon leader, intervient donc dans un contexte où la Refondation de l'Etat constitue le 1er véritable défi. C'est d'ailleurs, ce qui explique en bon droit cette phrase du Président Alpha restée célèbre aux premières heures de sa gouvernance : « j'ai hérité d'un pays et non d'un Etat », en référence à un pays devenu anachronique dans tous les secteurs : économie en lambeaux, Forces de Défense et de Sécurité déstructurées, Administration Publique évanescence, Services Sociaux de base quasi nuls...

Fraichement élu, Le Président ALHA CONDE a fait de la Refondation de l'Etat sa priorité première et du Consensus comme principe de sa gouvernance. Alors

qu'il était encore opposant, le Président du RPG nous enseignait déjà en 2006 dans les réunions de notre parti aussi bien que celles des forces vives de la nation (FVN) toujours ceci : «...quel que soit celui parmi nous qui sera élu à l'issue de l'élection présidentielle, il devrait, ne serait-ce que pour deux législatures, gouverner avec l'ensemble des Forces de la Nation... ». Cette volonté du Président ALPHA CONDE s'est traduite par ses nombreuses concessions plus ou moins réussies avec la classe politique sur plusieurs questions de la vie nationale au cours de la décennie écoulée.

Après un peu plus de dix ans de gouvernance, pouvons-nous nous estimer être sortis de la transition pendant qu'on parle encore de Refondation de l'Etat et de rectification institutionnelle ?

Cette question a tout son pesant d'or. Quand on tient compte et si l'on admet les arguments argués par les militaires au pouvoir depuis le 05 septembre 2021, on pourrait répondre par la négative. En réalité, sortir de la transition suppose la mise en place des institutions adaptées à notre modèle démocratique, elles-mêmes adossées aux valeurs sociétales de nos différentes communautés. Plus important encore, il faut s'assurer de leur plein fonctionnement et surtout de leur stabilité dans le temps et dans l'espace. Nous pouvons donc conclure que le processus de transition dans notre pays, au-delà d'une simple élection en 2010 avait bien d'autres défis qui demeurent encore. Je parle bien de réformes institutionnelles adaptées, de culture démocratique renforcée, condi-

tions de tout développement économique.

Suite aux événements du 05 septembre 2021, ayant mis un terme à notre gouvernance reconnue de salutaire sur plusieurs plans, tant certains challenges valablement et durablement relevés, notre pays fait face à la fois à de nouveaux défis de transitions politique et démocratique, dans un contexte de ce que l'on pourrait qualifier d'échec de l'élite politique et intellectuelle. Cette responsabilité collective devrait amener chacun des acteurs à faire preuve de retenue en vue de travailler suivant un agenda pertinent pour la République. Cela suppose de l'Engagement, de la Concertation et du Temps.

Je voudrais également faire remarquer aux autorités de la transition que le consensus/compromis n'est nullement une compromission ; il est d'autant plus important de savoir que nous vivons dans une société marquée par des rancœurs et des souvenirs douloureux, la crise de confiance et les suspicions les plus farfelues qui empêchent la lucidité dans la réflexion et donc, proies faciles à la manipulation, c'est pourquoi elles devraient agir sans acrimonie aucune.

Si l'on admet volontiers que la transition est une période de rupture de la légalité constitutionnelle, il est tout aussi pertinent de se demander si une transition consiste urbi orbi à la mise en place de mécanismes appropriés pour le retour à l'ordre normal des choses ? Ou alors, peut-on convenir d'un contenu au-delà du schéma classique dans une dynamique de remise en question, en vue de repenser notre vivre ensemble, notre modèle de société, bref, de notre res-publica ?

Pour le sens commun, une transition est une période de rupture constitutionnelle qui se caractérise

(Suite page 6)



DÉCANTATION DES PARTIS POLITIQUES

Abdoulaye Kourouma du RRD disposé à recevoir la mission du MATD

Après avoir dissous le FNDC, le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Mory Condé, est également décidé à mettre de l'ordre dans les formations politiques de notre pays. Il annonce l'envoi d'une mission de son département dans les sièges des partis politiques pour essayer de séparer le bon grain de l'ivraie dans ce milieu. Ce sera du 16 août au 15 septembre 2022. Une annonce bien accueillie par le président du parti RRD, Abdoulaye Kourouma.

« Nous, au niveau de notre parti, nous accueillons le communiqué à bras ouverts. Nous sommes disposés à recevoir la mission... Je crois que c'est un départ pour décanter cette question des partis politiques. On ne peut pas continuer à se réclamer parti politique sans être dans les normes. Sans avoir un minimum de bases d'exercer ses activités », a-t-il confié au site d'informations Mediaguinee. Et de rappeler ceci: « Ce n'est pas aussi la 1ère mission. Le gouvernement d'Alpha Condé avait fait la même chose. Ils avaient envoyé une mission dans les QG des différents partis politiques où ils ont demandé les PV des partis politiques, le numéro des comptes des partis politiques, les statuts et règlement,



le contrat du bail si vous êtes en location. Et, si vous êtes sur votre propre domaine, les documents afférents à ça. Et, même le nombre de la logistique que vous avez. Vos rapports d'activités. Vraiment,

c'était une chose qui pouvait nous permettre de décanter le nombre de partis politiques. Il y a beaucoup de gens qui se réclament leaders politiques, ils ne sont fondés que par le document qu'on appelle l'agrément. A part ça, ils n'ont ni un lieu de rencontre. On ne peut pas créer un parti politique et attendre les situations comme la transition pour aller se présenter que je suis leader politique. (...). Moi, je suis vraiment d'accord et nous sommes disposés à coopérer et à travailler avec le ministère de l'Administration du Territoire. D'ailleurs, nous allons leur écrire que nous sommes disposés à les recevoir à leur convenance à notre siège ».

Kèfina Diakité

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME AFRICAINE

Dr Dansa Kourouma fait passer un message en faveur des Guinéennes.

Le vendredi 12 août, en marge de la célébration, en différé, de la Journée internationale de la femme africaine, le président du CNT, Dr Dansa Kourouma, s'est posé en défenseur attitré de la gent féminine de notre pays. Il a invité les femmes à jouer pleinement leur partition pendant cette transition.

« Je dis et je réaffirme que cette transition n'est pas une transition politique. Elle n'est pas politique du tout. Les politiques qui se sentent menacés ou qui pensent qu'ils sont la cible de la transition, ils se détrompent parce qu'en réalité elle est sociale. C'est pour donner aux femmes et aux jeunes, l'espace politique, l'espace social et l'espace économique nécessaire pour tirer le pays vers le haut. Tout projet de société qui n'accorde pas la place qu'il faut à la femme doit être rejeté par les femmes et par la société guinéenne. Toute liste de candidature qui

ne donne pas 50% aux femmes et à des positions d'éligibilité doit être rejetée. On a besoin d'écrire des lois pour ça. C'est le comportement et tout se décide dans la conscience, dans la tête, et nous agissons à travers notre comportement pour que ce qui est dans la tête soit une réalité. Parce que nous avons l'obligation d'arriver à ça, parce que tout ce dont la Guinée a besoin se trouve sous les pieds de la femme », a déclaré Dr Dansa Kourouma, président du CNT, l'organe législatif de la transition.

Kèfina Diakité

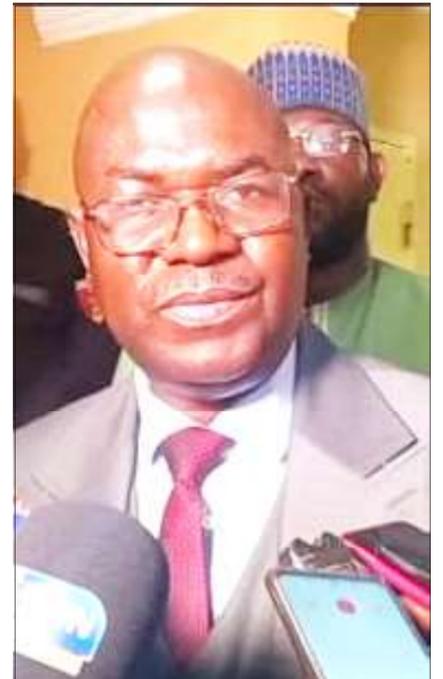


MATD

Mory Condé justifie la dissolution du FNDC

Le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD), Mory Condé, a pris la décision controversée de dissoudre le Front national pour défense de la constitution (FNDC). Dans son arrêté en date du 06 août, il a motivé cette dissolution.

« Le mouvement de fait dit Front National pour la Défense de la Constitution s'est toujours illustré par la voie de violence sur les personnes, la dégradation et la destruction des biens publics et privés, des actes d'incitation à la haine ou à la discrimination contre les personnes en raison de leur origine ou leur idéologie.



Que mieux, ce groupement de fait, à travers ses activités, a provoqué des manifestations armées sur les voies et lieux publics, ayant les agissements d'un groupement de combat ou de milice privée. Qu'en outre, ce groupement utilise les réseaux sociaux comme vitrine de ses idées et agissements.

Qu'il s'identifie par ailleurs à travers des symboles communs, tels que son nom, son logo régulièrement affiché sur les publications des réseaux sociaux et autres moyens d'expression du groupement ou de ses membres, leur permettant ainsi de se reconnaître lors des actions qu'ils mènent et revendiquent au nom du groupement.

Que leur mode opératoire se structure par des actions violentes au cours des manifestations interdites ou non autorisées telles que des attaques contre des individus qui ne partagent

pas leur idéologie, d'actions ciblées contre les forces de l'ordre, des publications mettant en scène et favorisant les agissements violents et l'utilisation des mineurs dont l'âge varie entre 10 à 13 ans dans les manifestations en violation des conventions internationales de la protection de l'enfance.

Considérant que ce groupement de fait, organisé de manière hiérarchisée, disposant d'administrateurs et des membres violents, mettant en péril l'unité nationale, la paix publique et le vivre ensemble, ne figure pas sur la liste des organisations non gouvernementales en République de Guinée, ni sur la liste des collectifs d'association en République de Guinée et encore moins dans le répertoire des organisations non gouvernementales agréées en République de Guinée », peut-on lire dans l'arrêté du MATD qui justifie la dissolution du FNDC.

Kèfina Diakité

Tribune

Vade-mecum pour une transition réussie en Guinée, ma contribution au débat national

par l'irruption dans la gestion de l'Etat des dirigeants non élus, n'ayant pas l'onction du peuple (mandat) comme le veut la Démocratie. Ils tirent cependant leur légitimité de la crise de gouvernance des autorités antérieures qui tombent en disgrâce sous la pression de la rue ou par la force (groupes militaires). Dans l'un ou l'autre des cas, les forces militaires interviennent.

L'option de la transition qu'elle soit considérée sous l'angle d'un processus unique par lequel on doit rétablir l'ordre constitutionnel, ou comme période de rectification d'une "gouvernance mal assurée" dit-on souvent, dépend des époques, des contextes, de la volonté des parties prenantes ; autorités transitoires et acteurs sociopolitiques. Depuis toujours, la communauté internationale utilise un triptyque pour la gestion des transitions, y comprises celles consécutives à une guerre civile : création d'un gouvernement transitoire, organisation des élections, la préservation de la paix et de la sécurité. Selon les cas, ce troisième élément fait appel à l'intervention d'une force de maintien de la paix. (On se souvient qu'en 2009 pendant la transition sous le Capitaine Dadis CAMARA, les Forces Vives de la Nation (FVN) avaient sollicité l'intervention d'une force d'interposition (FI) pour, disaient-elles, assurer la sécurité des populations au regard de l'insécurité qui régnait dans le pays).

Selon Mathilde Tarif et Thierry Vircoulon, dans une étude réalisée sur trois pays, le Mali, la Centrafrique et la Somalie, les transitions politiques se caractérisent par l'échec des autorités à mener à leur terme des programmes surréalistes et s'achèvent par des élections précipitées et de très médiocres qualités.

Selon la même étude, les transitions sont des moments d'ultra dépendance du

pays : alors que les institutions étatiques sont déliquescences, l'économie de l'Etat exsangue, les périodes de transitions sont caractérisées par la mise sous perfusion de l'Etat par la communauté internationale (CI). Les techniques de survie artificielle que la CI applique pour sauver l'Etat en crise sont entre autres :

- Sécuriser les autorités de la transition (à défaut de pouvoir sécuriser les populations),
- Injecter des fonds pour couvrir les dépenses essentielles de l'Etat...
- Fournir des services de base (Eau, Santé, Education...).

Pour ces auteurs les transitions sont un moment de rivalité entre les acteurs à la fois de la communauté nationale et internationale et des moments de court-termisme politiques.^{***}

De toute évidence, l'enthousiasme et les bonnes intentions qui caractérisent les autorités d'une transition sont souvent très loin de la réalité et peuvent être même des sources d'enlèvement de la crise consécutive à la rup-

ture de la légalité constitutionnelle. Ainsi, il est difficile d'assimiler la période de transition à des moments de construction de l'unité nationale, de redressement de la sécurité, de refondation de l'Etat, de la relance du développement, et dans une moindre mesure de lutte contre les détournements de deniers publics car, les risques de persistance et d'amplification de la corruption restent très élevés.

Pour revenir en Guinée, il semble plausible que notre transition ne soit pas être un cas atypique. Le retour rapide à l'ordre constitutionnel clamé à cor et à cri par la classe politique et la CEDEAO, est perçu par beaucoup d'observateurs comme un processus de « réinstallation au pouvoir de dirigeants impliqués à tort ou à raison dans les errances du passé donc, à l'encontre du changement de gouvernance dont le pays a tragiquement besoin. » Les politiciens d'antan font leur COMBACK politique par les urnes et ont donc l'onction de la Démocratie (quelle que soit la qualité du processus électoral). Il faut s'empressement de dire que néanmoins, qu'il appartient au peuple, et à lui seul de sanctionner un citoyen qui prétendrait conduire sa destinée. Aussi, il appartient aux autorités transitoires de créer un environnement propice à l'organisation de bonnes élections.

Cependant, si les autorités transitoires tirent leur légitimité de la crise de gouvernance des autorités antérieures, sa stabilité et l'atteinte de ses objectifs dépendent de la conception et de la mise en œuvre de la feuille de route devant permettre la restauration de la démocratie et l'Etat de droit dans un esprit de partage et non de mépris. La transition en cours dans notre pays doit se faire autour de ce que je nomme : « un consensus responsable dénué de toute

compromission. »

En effet, l'agenda de la transition tel que défini par les autorités n'aurait pas soulevé autant de controverses au point de nous amener à retomber dans la spirale de violence à l'image des manifestations violentes dont l'appel a été fait par certains acteurs de la société civile appuyés par des partis politiques le 28 juillet passé, entraînant malheureusement, en plus du vandalisme de tous genres, des pertes en vie humaine.

De ce qui précède, si cette transition se doit uniquement de rétablir l'ordre constitutionnel, il faut en conclure alors qu'elle n'en valait pas la peine, car la gouvernance du Professeur Alpha Condé avait bien beaucoup d'aspects positifs et progressait à sa façon vers le progrès social et économique, et une transition démocratique par un ancrage certes difficile mais empreint d'un rythme apprécié par plusieurs observateurs. Au-delà des caricatures et du déni sur la gouvernance du Professeur ALPHA CONDE, la Guinée affichait le 05 septembre 2021, une performance économique reconnue par toutes les institutions internationales : la richesse nationale doublée en dix ans seulement, 7% de taux de croissance quoique tiré en partie des mines, 1ère dans la sous-région dans un contexte de crise sanitaire mondiale, La récente sortie du Président de la Banque Africaine de Développement BAD dans Guinée Eco en est la parfaite illustration.

Faire aussi un trop plein de contenu souvent irréaliste et non pertinent au re-

gard du contexte peu favorable, consisterait à donner des arguments faciles à ceux qui se complaisent dans la compromission perpétuelle et le business politique préjudiciable à la réalisation du bien-être de tous au sein de la République.

Si notre transition doit s'inscrire au-delà du schéma classique comme c'est d'ailleurs les cas, donc dans la perspective d'éradiquer les maux qui ont gangrené notre pays les décennies antérieures, dans ce sens les objectifs doivent être clairement définis et largement partagés avec l'ensemble des parties prenantes, et ce, pour éviter les approximations et les procès d'intentions. A ce niveau, on n'a pas à tergiverser si les règles sont bonnes pour Paul et mauvaises pour Pierre, elles doivent s'imposer à tous et à toutes de la même manière et nul ne devrait se prévaloir de son statut présent ou passé pour se soustraire des principes édictés. Pas d'agenda personnel... comme d'ailleurs lancé du haut des tribunes par le Président de la transition et du CNRD, lors des consultations d'avec les forces vives!

La refondation de l'Etat et la moralisation de la vie publique constituent deux objectifs dont la mise en œuvre a des répercussions sur l'ensemble de la transition en ce sens que plusieurs acteurs de la classe politique sont des anciens gestionnaires de l'Etat, donc soumis au principe de la reddition des comptes incarné par la CRIEF, ils devraient tous y souscrire avec une justice équitable. Quant à la refondation, elle suppose en premier lieu l'écriture d'une Constitution et des Lois Organiques nécessaires à la mise en place de notre idéale de société.

Aussi, la moralisation de la vie publique, la lutte contre les détournements de deniers publics et l'impunité, et la restauration de l'autorité de l'Etat sont des mesures

(Suite page 7)

«Notre transition doit allier les impératifs de règlement durable des crises institutionnelles et la recherche d'un modus vivendi sans pour autant rééditer les arrangements compromettants de la transition de 2010, caractérisés par une omission volontaire des aspects indispensables d'une transition réussie par l'ensemble des acteurs de l'époque, au grand dam du peuple prétendument défendu par tous.»

DAN MILLMAN

«Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.»

GESTION DE L'ANIES

Des ennuis judiciaires supplémentaires pour Kassory Fofana

L'ancien Premier ministre, Kassory Fofana, vient d'être épinglé dans une autre affaire de détournement, blanchiment, corruption et complicité. Des infractions constatées, dit-on, dans la gestion de l'ANIES. Dans un communiqué en date du 12 août, ses avocats dénoncent ce qu'ils appellent l'instrumentalisation d'une "justice déboussolée" par la junte militaire.

« Par une lettre en date du 11 août 2022, largement diffusée sur les réseaux sociaux, le garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme a enjoint à monsieur le Procureur général, de poursuivre Monsieur Ibrahima Kassory FOFANA et quelques autres pour des infractions de « détournement, blanchiment, corruption et complicité ».

Le caractère médiatique donné à cette lettre, qui devrait être plutôt destinée à être versée au dossier de la procédure en cours à la CRIEF, conformément à l'article 37 du Code de procédure pénale, constitue une violation grave et délibérée du secret de l'instruction et un agissement délictuel de son ou ses auteurs.

Sans compter qu'un tel agissement constitue également une violation manifeste et assumée de la présomption d'innocence de M. Fofana, en ce qu'elle présente M. Ibrahima Kassory FOFANA déjà coupable d'une infraction pénale aux yeux de l'opinion.

En tout état de cause, les accusations pénales contenues dans la dénonciation publique du garde des Sceaux ne sont nullement fondées :

En premier lieu et contrairement aux allégations du garde des Sceaux, la dénonciation contenue dans sa lettre du 11 août 2022 n'est pas nouvelle.

M. Ibrahima Kassory FOFANA s'en est déjà largement expliqué, notamment au cours d'un interrogatoire du 29 juin 2022 devant la Justice guinéenne.

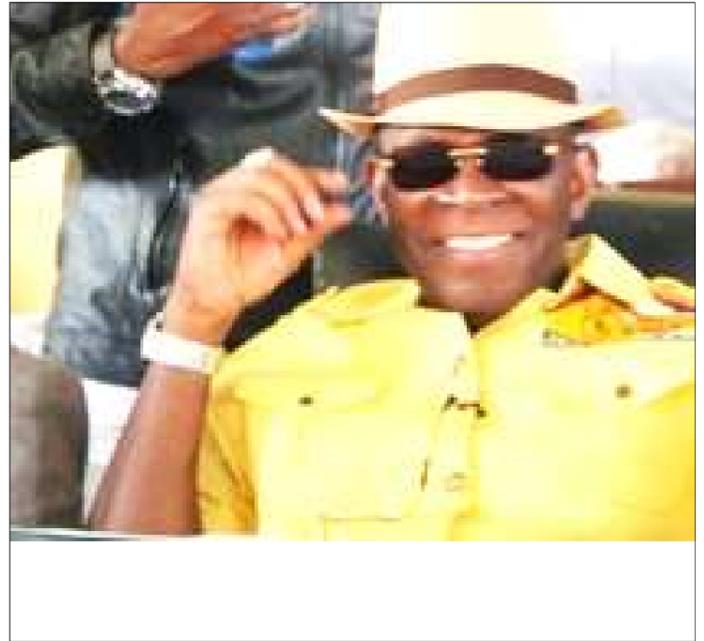
A cette occasion, il a donné toutes les explications sur les faits en liaison avec ANIES ont été convenablement fournies, ce qui a d'ailleurs permis à la Chambre de l'instruction, en l'absence de toute zone d'ombre, d'envisager d'ordonner la mise en liberté de M. Ibrahima Kassory FOFANA, assortie d'une caution de 3 milliards de GNF.

En second lieu, la Charte de la transition, les lois guinéennes ainsi que de nombreux instruments juridiques internationaux de promotion et de protection des Droits de l'Homme auxquels la République de Guinée a souscrits, font interdiction au garde des Sceaux de faire engager des poursuites contre un citoyen (dont M. Fofana, en l'occurrence) pour les mêmes faits faisant par ailleurs l'objet de poursuites par ailleurs.

Face aux violations nombreuses et récurrentes des droits de M. FOFANA, celui-ci reste déterminé à la résis-

tance et au combat contre l'injustice et la violation constante de ses droits par l'Etat de Guinée. Contre l'instrumentalisation d'une « justice déboussolée » par la junte militaire, il entend systématiquement réagir par la saisine aussi bien des juridictions guinéennes que les instances juridictionnelles internationales et des droits de l'homme. », indique le communiqué du Collectif des avocats de Kassory Fofana. Comme on le voit, le bout du tunnel est encore loin pour le dernier Premier ministre d'Alpha Condé.

Kèfina Diakité



Tribune

Vade-mecum pour une transition réussie en Guinée, ma contribution au débat national

phares dans cette perspective. Leur mise en œuvre ne devrait faire l'objet d'une quelconque interprétation tendancieuse ni d'aucune manipulation à des fins autres, personne ne devrait s'y plaindre. A l'heure de la moralisation, l'élite du pays, surtout celle qui aspire à gouverner, doit se soumettre à cet exercice difficile mais exaltant pour tout le monde. Cependant la démarche doit se faire dans les règles de l'art et n'obéir qu'au seul principe du droit.

Le nécessaire dialogue inter guinéen doit s'ouvrir pour le bien de tous ; il sera basé sur la vision refondatrice de l'Etat prônée par le Président de la Transition.

Ainsi, chaque acteur doit faire preuve d'exemplarité dans sa démarche de tous les jours nul ne devrait prétendre disposer de monopole de légitimité qui est d'ailleurs disparatée en ces temps.

Notre transition doit allier les impératifs de règlement durable des crises institutionnelles et la recherche d'un modus vivendi sans pour autant rééditer les arrangements compromettants de la transition de 2010, caractérisés par une omission volontaire des aspects indispensables d'une transition réussie par l'ensemble des acteurs de l'époque, au grand dam du peuple prétendument défendu par tous.

En définitif, notre transition doit se faire au seul bénéfice de la Guinée. L'organisation des élections n'est qu'une étape de la résolution de la crise. Les différents acteurs doivent se rendre à l'évidence de la réalité de notre pays dans un élan patriotique à travers une rétrospective des expériences antérieures et de remâcher nos méthodes pour éviter les effets pervers du passé. Il faut pour ce faire :

- Eviter de s'imposer un cadre temporel de course contre la montre ;

- Instaurer un partenariat clair entre tous les acteurs et sortir du mépris, de l'arrogance, de l'arbitraire et de la violence de part et d'autre ;

- Revoir à la baisse les ambitions de la transition.

Sortant ainsi du jeu des mensonges politiques et la psychose de la défiance (ref. Virculon) qui prévalent présentement, nous parviendrons ensemble à restaurer la sérénité et la confiance pour notre pays, tout en as-

sumant vis-à-vis de la communauté internationale notre maturité et notre capacité à pouvoir trouver des solutions à nos problèmes en tant que peuple mur, sans avoir besoin fondamentalement de médiation internationale même si nous croyons fermement à notre appartenance à un monde interdépendant.

Cette transition enfin, doit ouvrir la voie à une transition démocratique durable et irréversible pour donner des raisons de rêver aux générations futures dans un pays béni par la nature et par Dieu.

« Puisse Dieu fortifier notre engagement patriotique pour construire une Guinée ensemble. »

« La pensée attend qu'un jour le souvenir de ce qui a été manqué vienne la tirer du sommeil et la transforme en leçon philosophique ». M i m i n a M a r a t i a , Theodor.W.Ardorno, 1951.

Souleymane KEITA, Enseignant-Chercheur

Lisez le journal numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

GOUVERNEMENT

Compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 11 août

La Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue ce jeudi 11 août 2022 de 10H à 12H, sous la haute autorité de son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION.

II. COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERMINISTRIEL

DU MARDI 09 AOÛT 2022.

III. DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES.

IV. DIVERS.

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION.

Le message de son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA a porté sur trois points :

- Les compléments de bourses des étudiants et stagiaires militaires ;

- Le lancement du recensement général de la population et de l'habitat ;

- La relance d'au moins quatre unités industrielles (usines à l'arrêt).

Au titre du premier point : Le Chef de l'État a constaté que les conditions de traitement des boursiers guinéens, y compris les militaires stagiaires en Guinée et à l'étranger sont restées les mêmes depuis des décennies alors que le coût de la vie a nettement évolué depuis ce temps.

Pour améliorer les conditions de vie de nos étudiants



en Guinée et à l'étranger, le Président de la Transition a instruit les ministres de l'Enseignement Supérieur, de la Défense et le Ministre Directeur de Cabinet d'approfondir les réflexions sur la revalorisation des compléments de bourses pour la rentrée prochaine.

Le Chef de l'État a demandé également aux ministres du pool financier de prendre des dispositions et de s'associer aux réflexions pour évaluer le coût et la soutenabilité et de s'assurer de l'effectivité des résultats issus de ces réflexions à la rentrée prochaine 2022 - 2023.

Parlant du recensement général de la population et de l'habitat : le Président de la Transition a reçu la communication d'un projet de décret relatif au recensement général de la population et de l'habitat présenté par le ministre de l'Économie, des Finances et du Plan.

Pour le dernier point relatif à la relance d'au moins quatre unités industrielles (notamment celle à l'arrêt) :

Le Président de la Transition a constaté que depuis plusieurs années, la quasi-totalité des usines de l'État sont à l'arrêt. Le Chef de l'État a rappelé avoir demandé au Ministre en charge du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises,

de procéder à l'inventaire de ses usines.

Dans la même lancée, le Chef de l'État a instruit le Premier ministre par intérim de procéder à l'identification d'au moins quatre usines parmi celles à l'arrêt et de proposer, dans un bref délai, un plan stratégique de relance et un chronogramme adossé au coût de cette relance.

II. COMPTE RENDU DU CONSEIL INTERMINISTRIEL DU MARDI 09 AOÛT 2022

Le Premier Ministre par intérim, Chef du Gouvernement a axé son message sur deux points essentiels :

- Les leçons à tirer du premier samedi consacré à l'assainissement;

- L'amélioration du service de santé communautaire ;

En ce qui concerne le premier point, le Premier Ministre par intérim a salué la participation de tous à la première action civique initiée à la suite de la vaste opération d'assainissement engagée par le Président de la Transition le 14 juillet dernier dans la capitale.

Le samedi dernier, la mobilisation des populations a démontré leur adhésion à cette action.

Le Chef du Gouvernement par Intérim a invité l'Agence nationale d'assainissement et le ministre MATD de rationaliser les moyens par une meilleure répartition.

Dans le même sens, le Chef du Gouvernement par intérim a invité les Ministres à œuvrer à ce qu'une communication maximale accompagne cette campagne avant chaque samedi d'assainissement. Cette communication devra, selon le Chef du Gouvernement par intérim, transmettre les informations utiles, de manière claire et bien avant la date de l'évènement. Le pays doit vivre au rythme de la campagne à la radio et à la télévision nationale pour renforcer la sensibilisation et la mobilisation de nos compatriotes à l'effort communautaire qui est attendu d'eux à-t-il indiqué.

Pour le Premier Ministre par Intérim, l'assainissement des villes doit être une activité régulière et ordinaire pour chaque citoyen.

Selon le Chef du gouvernement par intérim, les actions d'assainissement mensuelles doivent être la démonstration que les questions de salubrité publique soient ancrées dans les pratiques.

Le Premier Ministre par intérim a souhaité que tous les Guinéens soient, de façon méthodique, mieux informés sur cet engagement citoyen. Que les citoyens comprennent par les efforts d'explication du gouvernement, dans des formats appropriés, le sens de la mobilisation au-delà de la mise en place de structures professionnelles de gestion des ordures.

Sur le second point du message

Le Chef du Gouvernement par Intérim a souhaité, comme ce fut le cas autour des questions d'infrastructures, d'habitat et d'énergie, qu'une mobilisation se fasse sur le secteur vital de la Santé. Et particulièrement la santé communautaire. Car le constat en termes d'accès

aux soins primaires et de médicaments essentiels plaide en faveur d'actions à court et moyen termes pour améliorer la qualité des services de santé de base.

Renforcer l'image de l'État dans ce secteur sensible participe à une meilleure redistribution de la richesse nationale a-t-il martelé.

Le Premier Ministre par intérim a invité le gouvernement à porter la réflexion sur la politique de relèvement de :

- L'approvisionnement en intrants et en médicaments

- La disponibilité des médicaments et a cout abordable dans nos différents postes de santé

- Le renforcement de capacité du personnel soignant ;

- L'état des lieux des chantiers en souffrance.

Enfin, le Chef du Gouvernement par Intérim s'est estimé heureux de constater qu'au fil des semaines, le gouvernement améliore considérablement sa performance. Le Premier Ministre par intérim a annoncé mettre à la disposition du gouvernement dans les prochains jours, ses conseillers afin de prêter main forte et valider sur le terrain, les résultats obtenus de façon sectorielle.

Madame la Ministre de l'Information et de la Communication a fait une communication relative à la Couverture Nationale Radiophonique et Télévisuelle de la RTG.

Monsieur le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan

A fait deux communications : l'une sur la modification du Décret D/2020/030/PRG/SGG portant Attributions et Organisation de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics, et l'autre sur la modification de l'Arrêté A/2020/2302/MEF/SGG relatif à la Fixation des Seuils de Passation, de Contrôle et d'Approbation des

(Suite page 7)

Proverbe Africain

"Le vieux se chauffe avec le bois récolté dans sa jeunesse."

ETATS-UNIS

Salman Rushdie, auteur des « Versets sataniques », poignardé dans l'Etat de New York

Salman Rushdie, auteur des « Versets sataniques » et cible depuis plus de 30 ans d'une fatwa de l'Iran, a été placé sous respirateur après avoir été poignardé vendredi au cou et à l'abdomen dans l'Etat de New York par un homme qui a été arrêté.

« Les nouvelles ne sont pas bonnes », a déclaré vendredi soir au New York Times l'agent de l'écrivain britannique, Andrew Wylie.

« Salman va probablement perdre un œil; les nerfs de son bras ont été sectionnés et il a été poignardé au niveau du foie », a détaillé M. Wylie en précisant que M. Rushdie, 75 ans, avait été placé sous respirateur artificiel.

Immédiatement après son agression, sur l'estrade d'un amphithéâtre d'un centre culturel à Chautauqua, dans le nord-ouest de l'Etat de New York, Salman Rushdie a été transporté en hélicoptère vers l'hôpital le plus proche où il a été opéré en urgence, a précisé devant la presse le major de la police de l'Etat de New York, Eugene Staniszewski.

La police avait annoncé peu avant 11H00 (15H00 GMT) qu'un homme s'était « précipité sur la scène (de l'amphithéâtre) et (avait) attaqué Salman Rushdie et l'intervieweur » en « poignardant » l'écrivain « au cou » et aussi « à l'abdomen ».

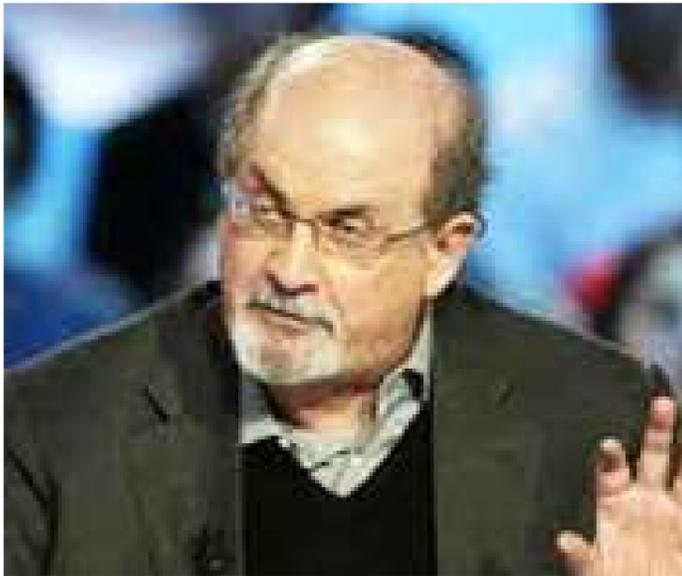
L'animateur de la conférence, Ralph Henry Reese, 73 ans, a, lui, été « blessé légèrement au visage ».

L'agresseur a été aussitôt arrêté et placé en détention, a précisé le major Staniszewski, révélant que l'attaquant était Hadi Matar, 24 ans, originaire de l'Etat du New Jersey.

Samedi, le principal quotidien ultraconservateur iranien, Kayhan, a félicité l'agresseur.

« Bravo à cet homme courageux et conscient de son devoir qui a attaqué l'apostat et le vicieux Salman Rushdie », écrit le journal. « Baisons la main de celui qui a déchiré le cou de l'ennemi de Dieu avec un couteau ».

– « Tuer Salman Rushdie » –



M. Rushdie s'apprêtait à donner une conférence littéraire dans cette petite ville située à 100 km de Buffalo, près du lac Erié qui sépare les Etats-Unis du Canada.

Carl LeVan, professeur de sciences politiques, était dans la salle, et a raconté au téléphone à l'AFP qu'un homme s'était jeté sur la scène où M. Rushdie était assis pour le poignarder violemment à plusieurs reprises, « essayant de le tuer ».

M. Rushdie, né le 19 juin 1947 à Bombay, deux mois avant l'indépendance de l'Inde – élevé par une famille d'intellectuels musulmans non pratiquants, riche, progressiste et cultivée – avait embrasé une partie du monde musulman avec la publication des « Versets sataniques », conduisant l'ayatollah iranien Rouhollah Khomeiny à émettre en 1989 une « fatwa » demandant son assassinat.

L'auteur avait été contraint dès lors de vivre dans la clandestinité et sous protection policière, allant de cache en cache.

Il affronte alors une immense solitude, accrue par la rupture avec sa femme, la romancière américaine Marianne Wiggins, à qui « Les versets... » sont dédiés.

Vivant discrètement à New York, Salman Rushdie – sourcils arqués, paupières lourdes, crâne dégarni, lunettes et barbe – avait re-

pris une vie à peu près normale tout en continuant de défendre, dans ses livres, la satire et l'irrévérence.

– Macron et Johnson condamnent –

Mais la « fatwa » n'a jamais été levée et beaucoup de traducteurs de son livre ont été blessés par des attaques, voire tués, comme le Japonais Hitoshi Igarashi, victime de plusieurs coups de poignard en 1991.

« Trente ans ont passé », disait-il toutefois à l'automne

2018. « Maintenant tout va bien. J'avais 41 ans à l'époque (de la fatwa), j'en ai 71 maintenant. Nous vivons dans un monde où les sujets de préoccupation changent très vite. Il y a désormais beaucoup d'autres raisons d'avoir peur, d'autres gens à tuer... ».

Anobli en 2007 par la reine d'Angleterre, au grand dam des extrémistes musulmans, ce maître du réalisme magique, homme d'une immense culture qui se dit apolitique, a écrit en anglais une quinzaine de romans, récits pour la jeunesse, nouvelles et essais.

« Son combat est le nôtre, universel », a lancé sur Twitter le président français Emmanuel Macron assurant être « aujourd'hui, plus que jamais, à ses côtés ».

Le Premier ministre britannique Boris Johnson s'est de son côté dit « atterré que Sir Salman Rushdie ait été poignardé alors qu'il exerçait un droit que nous ne devrions jamais cesser de défendre », en allusion à la liberté d'expression.

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a déclaré via son porte-parole être « horrifié » par l'attaque, ajoutant « qu'en aucun cas la violence était une réponse aux mots ».

« Cet acte de violence est consternant », a estimé le conseiller à la sécurité du président américain Joe Biden, Jake Sullivan.

« Rien ne justifie une fatwa, une condamnation à mort », s'est indigné quant à lui Charlie Hebdo, journal satirique français décimé par un attentat islamiste en 2015.

Dans son éditorial, Riss, chef de la rédaction et l'un des rares survivants de l'attentat de 2015, fustige des « petits chefs spirituels médiocres, intellectuellement nuls et culturellement souvent ignares » qui s'attaquent à « la liberté de penser, de réfléchir et de s'exprimer » parce qu'elles sont « autant de menaces contre (leur) emprise sur les esprits. »

AFP

GOUVERNEMENT

Compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 11 août

Marchés Publics applicables à l'Etat, aux services déconcentrés (Régions, Préfectures, aux Communes et aux Organismes Publics (Etablissements Publics Administratifs et Sociétés Publiques).

Le Ministre de Justice et des Droits de l'Homme a fait quatre (4) communications :

- Le Mécanisme National de Rapportage et de Suivi des Recommandations en matière des Droits de l'Homme
- La Présentation des Projets de Politiques Péna-

les et Pénitentiaires de la République de Guinée

- Le Projet de Loi Portant Modification de certaines Dispositions du Code de Procédure Pénale ; et

- Le Projet de Loi et le Projet de Décret Portant Aide Juridictionnelle.

III. DECISIONS

S'agissant du Ministre de l'Information et de la Communication

Communication relative à

la Couverture Nationale Radiophonique et Télévisuelle de la RTG.

Le Conseil a décidé :

- D'élaborer un chronogramme précis de réhabilitation du système de diffusion de la RTG avec le plan d'exécution du montant sollicité ;

- De présenter un plan du processus de lancement de la nouvelle télévision ;

(Suite page 10)

ALLEMAGNE

Décès tragique d'un jeune réfugié sénégalais de 16 ans

Dr. Pierrette Herzberger-Fofana est députée au Parlement Européen, Co-présidente de l'intergroupe parlementaire Anti-Racisme et Diversité (ARDI). Suite au décès tragique d'un jeune réfugié sénégalais de 16 ans sous les balles de la police à Dortmund, en Allemagne, elle a fait part de son indignation.

« Je suis profondément touchée par le décès tragique d'un jeune réfugié de 16 ans, un mineur non accompagné, d'origine sénégalaise, survenu le 8 août 2022 à Dortmund. Ce jeune homme qui s'appelle Mohamed Lamine Dramé serait originaire de la Casamance. «L'Association des Parlementaires Allemands d'origine Africaine» (Vereinigung der Afrodeutschen Mandatsträgerinnen) a mandaté sur place une collègue de la région qui a confirmé le nom et l'origine du jeune Sénégalais. Le parquet de Dortmund m'a également confirmé l'identité du jeune homme. Une fois de plus, je pleure avec la communauté Noire en Allemagne, car l'un d'entre nous a été victime d'un accident tragique. Mes sincères condoléances vont à sa famille au pays, à ses amis et à tous ceux qui l'ont connu et aimé. Une fois de plus, nous assistons à une opération de la police allemande qui dérape complètement et où les policiers perdent tout contrôle. Une fois de plus, une personne d'origine africaine, noire, meurt des suites de coups de feu tirés par la police. Selon les déclarations recueillies par la presse, l'assistante sociale du foyer des jeunes l'aurait aperçu près du foyer des réfugiés avec un couteau en main et aurait alerté la police. Mohamed aurait personnellement demandé à être soigné, car il souffrait de troubles mentaux et suivait un traitement psychiatrique. Le cours exact des événements n'est pas encore clair.

Selon la presse allemande, 11 policiers arrivés sur place auraient tenté de s'entretenir avec Mohamed mais ne seraient pas arrivés à se faire comprendre, car le jeune homme ne parle pas assez l'allemand. Les policiers ont prétendu ne pas pouvoir le maîtriser, malgré l'utilisation de spray au poivre et de teaser. Selon le parquet, des gaz irritants et

des pistolets paralysants ont été utilisés durant cette altercation. Le jeune adolescent aurait attaqué la police dans une intention peut-être suicidaire. Aucun policier n'a été blessé, ni aucun passant n'a été blessé. Un policier de 29 ans a abattu froidement Mohamed Lamine Dramé, un adolescent, de 5 coups de feu, en tirant à partir de sa mitraillette. Les projectiles l'auraient atteint à l'abdomen, à la mâchoire, à l'avant-bras et deux fois à l'épaule. Selon le parquet, un total de six projectiles ont été trouvés, qui proviennent du canon de mitraillette du type MP5 (Heckler & Koch) utilisé par la police de la Rhénanie du Nord et Westphalie, région de Dortmund.

Selon les résultats préliminaires de l'autopsie, l'adolescent a été touché par cinq coups de feu. Cependant les investigations ont prouvé que six balles ont été trouvées. Donc, un coup de feu de plus a dû être tiré. Malgré des soins intensifs, le jeune homme a succombé à ses blessures à l'hôpital. A Dortmund, une manifestation spontanée a eu lieu mardi après-midi sur les lieux de l'accident. Plus de 300 personnes se sont réunies pour témoigner leur compassion à ce jeune homme qui ne souhaitait que se préparer un avenir, sous d'autres cieux. Cet accident tragique pourrait avoir des conséquences inéluctables et entraîner une nouvelle perte de confiance vis-à-vis de la police, parmi les personnes d'origines étrangères et particulièrement parmi la population noire ou d'origine africaine ou issue de l'émigration. Toutes les personnes indépendamment de leur couleur de peau, de leur religion, de leur âge, de leurs antécédents migratoires, de leur sexe ou de leur identité sexuelle -doivent pouvoir avoir confiance que la police



les protégera.

C'est pourquoi, nous exigeons que toute la lumière soit faite sur le déroulement de cette l'opération tragique de la police. La réaction de la police soulève cependant de nombreuses questions. Pourquoi ne pas avoir tiré des coups de semonce ou tiré sur les pieds ou en l'air pour l'intimider? Pourquoi avoir tiré 6 fois? Pourquoi 11 policiers n'étaient-ils pas en mesure de maîtriser un jeune homme et le fixer au sol? Pourquoi n'ont-ils pas hésité à franchir le seuil de la violence en tirant avec une arme automatique? Pourquoi ne pas avoir fait venir quelqu'un qui parle Français afin d'éviter un malentendu? Le policier aurait-il tiré à bout portant ainsi s'il s'agissait d'un adolescent blanc de 16 ans? Les policiers ont-ils suivi des cours en ce qui concerne le racisme Anti-Noir? Existe-t-il des formations dans ce domaine au sein de la police en Rhénanie du Nord-Westphalie (NRW) afin d'éviter de tels accidents? Quelles expériences a la police avec des personnes atteintes de troubles mentaux? Nous renouvelons nos sincères condoléances à sa famille élargie, parents amis et connaissances. Mohamed Lamine Dramé s'en est allé de l'autre bord, à la fleur de l'âge. En union de prières avec nos frères et sœurs musulmans, confions l'âme du défunt au Tout-Puissant. Que la terre lui soit légère! Paix à son âme!.. », a écrit **Dr. Pierrette Herzberger-Fofana**, députée au Parlement Européen, Co-présidente de l'intergroupe parlementaire, Anti-Racisme et Diversité (ARDI).

Une synthèse de Sadjo

GOUVERNEMENT

Compte rendu du Conseil des ministres du jeudi 11 août

- De mettre à contribution Madame le ministre en charge de télécommunication pour l'installation des émetteurs par une synergie d'actions ;

- Confier au Premier ministre par intérim de faire avancer le projet de la TNT et boucler son financement.

Pour le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan

Communication relative:

- A la modification du Décret D/2020/030/PRG/SGG portant Attributions et Organisation de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics ;et

- A la modification de l'Arrêté A/2020/2302/MEF/SGG relatif à la Fixation des Seuils de Passation, de Contrôle et d'Approbation des Marchés Publics applicables à l'Etat, aux services déconcentrés (Régions, Préfectures, aux Communes) et aux Organismes Publics (Etablissements Publics à caractère Administratifs et Sociétés Publiques).

Le Conseil a décidé :

- De renforcer le contrôle au niveau des départements ;

- D'accélérer la mise en service de la plateforme numérique d'échanges pour gagner davantage de temps;

- De faire passer en Conseil, les communications sur les marchés importants ;

- De transmettre tous ces projets de décrets au Secrétariat Général du gouvernement pour avis juridique avant la soumission à la présidence ;

- De mettre en place le cadre juridique pour les marchés déclarés de priorité nationale.

Quant au Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme

Communications relatives:

- Au Mécanisme National de Rapportage et de Suivi des Recommandations en

matière des Droits de l'Homme ;

- A la Présentation des Projets de Politiques Pénales et Pénitentiaires de la République de Guinée ;

- Au Projet de Loi Portant Modification de certaines Dispositions du Code de Procédure Pénale ;

- Au Projet de Loi et le Projet de Décret Portant Aide Juridictionnelle.

Le Conseil a décidé :

- D'encourager le processus de déploiement de l'aide juridictionnelle ;

- De rendre accessible en ligne la demande à l'aide juridictionnelle ;

- D'ajouter deux à trois critères de plus en dehors du critère fondé sur le revenu pour bénéficier de l'aide juridictionnelle ;

§ De trouver un mécanisme de financement régulier du fonds d'aide juridictionnelle.

IV. AU TITRE DES DIVERS

Monsieur le Ministre Secrétaire Général du Gouvernement a au nom du Premier Ministre et de l'ensemble des membres du gouvernement transmis les félicitations au Président de la Transition, pour la participation de la délégation ministérielle malienne au précédent Conseil des Ministres, preuve de son panafricanisme avéré et marque de sa volonté du retour de la Guinée sur la scène internationale.

Le Ministre de la Santé a informé le Conseil que la date du 17 août 2022 pour l'inauguration du CHU de Donka par le Président de la Transition reste maintenue.

Le Conseil a invité l'ensemble des conseillers juridiques des départements à une séance de travail demain vendredi 12 août 2022 au palais Mohamed V dans la salle de réunion au 1er étage à 16h.

Conakry le 11 août 2022

Le conseil des Ministres

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les bourses d'entretien des étudiants revalorisées !

Le jeudi 11 août 2022, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a mis à profit la session ordinaire du conseil des ministres pour donner des instructions aux ministres concernés (Enseignement supérieur, Economie) pour revaloriser les bourses d'entretien des étudiants dès la prochaine rentrée universitaire. Une décision applaudie des deux mains par les concernés.

Pour beaucoup d'observateurs, le tombeur d'Alpha Condé est aux petits soins pour la couche estudiantine de notre pays. Deux mois après sa prise du pouvoir dans les conditions que l'on sait, le colonel Mamadi Doumbouya a cru devoir se rendre dans deux universités publiques de Conakry (Gamal-Abdel-Nasser de Dixinn, Général-Lansana-Conté de Sonfonia) pour s'enquérir des conditions de vie et de travail dans ces institutions dédiées à la formation de l'élite de la nation. Des bus ont par la suite été offerts aux institutions d'enseignement supérieur de Conakry et de l'intérieur pour faciliter le déplacement des étudiants. Le jeudi 11 août 2022, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a mis à profit la session ordinaire du conseil des ministres pour donner des instructions aux ministres concernés (Enseignement supérieur, Economie) pour revaloriser les bourses d'entretien des étu-



dants dès la prochaine rentrée universitaire. Une décision applaudie des deux mains par les concernés. Pour l'actuel locataire du palais Mohammed V, il faut absolument mettre un accent particulier sur le volet formation. Ce serait un euphémisme de dire qu'un

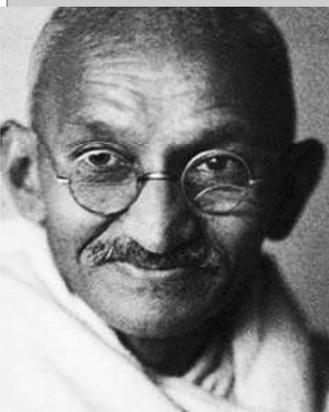
cadre mal formé ne pourra pas apporter quelque chose de positif et de viable à la nation. Aussi le chef de l'Etat entend-il légitimement accorder de l'importance à la formation des futurs cadres du pays dans les universités publiques et privées.

Mais en plus de cette revalorisation des bourses d'entretien, les étudiants, à travers leurs différentes associations, demandent humblement aux autorités de la transition de construire des dortoirs pour eux.

Tidiane Diallo

GANDHI

«Sois le changement que tu désires voir en ce monde»



(On aime beaucoup cette citation sur le changement de Gandhi parce qu'elle incarne un élan, une pensée positive active qui interdit de se poser en victime. Oui, le monde n'est pas parfait, mais pour le changer, VOUS devez commencer par changer.)

Proverbe Africain

«Le vieux se chauffe avec le bois récolté dans sa jeunesse.»

JEUX DE HASARD

Clap de fin pour Guinée Games ?

Comme elle l'a annoncé quelques semaines plus tôt, la Lonagui (Loterie nationale de Guinée) a indiqué le dimanche 14 août qu'elle assurera désormais la commercialisation de toutes les formes de loterie en Guinée. Ce qui voudrait dire clairement que c'est le clap de fin pour la société Guinée Games de Mamadou Antonio Souaré.



Sale temps pour Guinée Games et ses travailleurs, pourrait-on dire et écrire au regard de la situation qui prévaut actuellement dans le secteur des jeux de hasard dans le pays du colonel Mamadi Doumbouya. Ces dernières années, force est de reconnaître que la société Guinée Games est rentrée littéralement dans la vie de nombreux Guinéens (employés et parieurs) aux quatre coins du pays. Mais malheureusement, comme elle l'a annoncé quelques semaines plus tôt, la Lonagui (Loterie nationale de Guinée) a indiqué le dimanche 14 qu'elle assurera désormais la commercialisation de toutes les formes de loterie en Guinée. Ce qui voudrait dire clairement que c'est le clap de fin pour la société Guinée Games de Mamadou Antonio Souaré, qui a toutefois pris le soin d'appeler ses travailleurs et clients au calme et à la retenue. « Dans l'actuelle divergence d'interprétation qui nous oppose à la Lonagui, nous tenons à signifier à l'opinion nationale que nous ne cautionnons et ne soutenons aucune action qui se ferait en notre nom et qui

aurait pour but de ternir l'image des autorités ou de leur capacité de gestion dans le secteur des jeux en Guinée. Ces actes de surcroît, terniraient aussi la réputation de notre propre société. Il n'a jamais été non plus question pour nous de contester le décret du 13 Mai 2022, mais plutôt nous essayons de défendre notre compréhension du décret dans son article 3 alinéa 2. Nous condamnons donc, avec la plus grande énergie, les insultes, les dénigrement et autres discours non respectueux, quel que soit le support ou la forme, qui pourraient être proférés en notre nom par des personnes malintentionnées ou mal informées et nous réitérons l'engagement de Guinée Games à accompagner et soutenir le CNRD, son président et son gouvernement pour une transition apaisée et réussie. », peut-on lire dans le communiqué de la Direction générale de Guinée Games.

Reste à savoir maintenant si la Lonagui et Guinée Games trouveront un terrain d'entente dans l'intérêt des deux parties. Attendons de voir.

Tidiane Diallo

Grâcié, Laurent Gbagbo veut plus : l'amnistie avant 2025

Dans un souci d'apaisement, le président ivoirien Alassane Ouattara a accordé sa grâce à son prédécesseur et rival Laurent Gbagbo, condamné dans son pays à 20 ans de prison, mais celui-ci veut plus: l'amnistie dans la perspective de la présidentielle de 2025.

Si la grâce permet au condamné de ne pas devoir purger sa peine, elle ne l'annule pas contrairement à l'amnistie: une épée de Damoclès reste donc suspendue sur la tête M. Gbagbo, au cas où il serait candidat à la prochaine élection présidentielle de 2025, une personne condamnée ne pouvant pas se présenter.

« La grâce présidentielle telle qu'elle est donnée est déjà un pas, mais ce n'est pas ce que nous attendions », a réagi Justin Koné Katinan, porte-parole du Parti des peuples africains-Côte d'Ivoire (PPA-CI) de Laurent Gbagbo. « Nous voulons l'amnistie ».

Laurent Gbagbo, 77 ans, acquitté en mars 2021 par la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye – où il a été détenu pendant près de dix ans – pour son rôle dans la crise postélectorale sanglante de 2010-2011, est rentré à Abidjan peu après, avec le feu vert du président Ouattara.

La crise, qui a fait quelque 3.000 morts, était née de son refus de reconnaître la victoire d'Alassane Ouattara à la présidentielle de fin 2010. Sans jamais avoir été inquiété depuis son retour, il restait sous le coup dans son pays d'une condamnation à 20 ans de prison pour le « braquage » de la Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en 2011.

Condamnation intervenue en 2018 alors qu'il était emprisonné à La Haye et dont il estime qu'elle « ne repose sur aucun fait réel ».



La grâce qu'a annoncée M. Ouattara à l'occasion de la célébration de la fête de l'indépendance le 7 août, s'est accompagnée du dégel des comptes et du paiement des rentes viagères de M. Gbagbo, président de 2000 à 2010, soit des centaines de milliers d'euros.

Ces mesures, ainsi que la libération de deux figures de l'appareil militaire de son régime, emprisonnées pour leur rôle dans la crise 2010-2011, ont été prises après une rencontre entre MM. Ouattara et Gbagbo mi-juillet, à laquelle participait aussi un autre ex-président, Henri Konan Bédié.

Selon M. Katinan, Laurent Gbagbo « n'a jamais demandé de grâce prési-

dentielle », mais, a-t-il ajouté, « nous sommes dans un processus » de dialogue politique « qui doit aller jusqu'au bout pour arriver à l'amnistie ».

Une décision « soupesée »

La décision d'accorder la grâce plutôt que l'amnistie a été mûrement réfléchie et « soupesée » par le chef de l'Etat qui sait mieux que quiconque que « cela créera des difficultés constitutionnelles à Gbagbo pour être candidat », juge Jean Alabro, analyste politique indépendant à Abidjan.

L'amnistie pour M. Gbagbo et pour tous ceux, civils et militaires, encore

emprisonnés depuis la crise de 2010-2011, est une des recommandations du dialogue politique initié par le gouvernement.

Dans un pays à l'histoire récente marquée par la violence politique, ce dialogue rassemble gouvernement, partis et organisations de la société civile, et doit permettre que les prochaines élections – locales de 2023 et présidentielle de 2025 – se déroulent sans violence.

Le dégel des comptes de M. Gbagbo, le paiement des arriérés de ses rentes viagères et la libération des

deux militaires, ont été bien accueillis par son camp qui réclame cependant la libération de « tous les prisonniers civils et militaires », soit encore une trentaine de personnes.

Le maintien en prison de militaires ayant servi un Laurent Gbagbo acquitté par la CPI, est la raison invoquée par ses proches pour expliquer son absence aux célébrations de la fête de l'indépendance à Yamoussoukro, capitale politique ivoirienne, à laquelle lui et Henri Konan Bédié avaient été invités par le président

Ouattara.

« Il était difficile pour le président Gbagbo d'aller assister au défilé de l'armée nationale » alors que « des soldats qui ont servi sous ses ordres sont encore en prison », selon le porte-parole du PPA-CI. M. Bédié, lui aussi absent, a invoqué des « raisons personnelles ».

MM. Ouattara, Gbagbo et Bédié, âgés respectivement de 80, 77 et 88 ans, tour à tour alliés et rivaux, écrasent la vie politique ivoirienne depuis trente ans, mais « ils n'ont plus de souffle », juge Jean Alabro.

AFP

DAN MILLMAN

«Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.»

Proverbe Africain

«Le vieux se chauffe avec le bois récolté dans sa jeunesse.»

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.